FOIRE A TOUT





DIMANCHE 15 MARS 2020

HALLE DU MOULIN-NEUF A GUIPAVAS

Accueil des exposants de 7h à 9h

Réservation :

Je souhaite réserver ..... emplacement(s) au prix de 4 €

soit un total de ..... X 4 € = ... €

(Règlement par espèces ou chèque à l'ordre de Fcpe Louis Pergaud)

Sur ces emplacements j'ai besoin de ..... table(s).

Attestation sur l'honneur :

Je soussigné(e), Prénom et Nom : .....

né(e) le ..... Ville (Département) .....

Adresse : .....

CP : ..... Ville .....

Téléphone : .....E-Mail : .....

Titulaire de la pièce d'identité N° : .....

Délivrée le .....par .....

Déclare sur l'honneur :

- ne pas être commerçant(e)
- ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du code du commerce)
- ne pas participer à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)

Fait à .....le 2020

Signature

Règlement :

Pour que cette manifestation se déroule dans les meilleures conditions et la bonne humeur, un règlement a été défini. Le non-respect de celui-ci entrainera l'expulsion immédiate du contrevenant.

1 - L'accueil des exposants se fera de 7h à 9 h. Après 9h, l'association des parents d'élèves organisatrice se réserve le droit d'attribuer l'emplacement non occupé à une autre personne, sans que l'exposant absent ne puisse prétendre à un remboursement ou dédommagement. Ce point du règlement permet au public dont l'accueil a lieu à 9h, de ne pas être gêné pour circuler dans les allées.

2 - L'emplacement comprend une table que nous vous fournirons ou l'espace nécessaire à la mise en place d'un portant.

3 - Toute réservation non annulée avant le vendredi 13 mars est due, le chèque sera donc encaissé.

4 - Les exposants s'engagent à ne pas remballer avant 16H00.

5 - Les objets déballés appartiennent au vendeur et sont exposés sous sa responsabilité. Ils ne peuvent en aucun cas faire l'objet de demande d'indemnisation en cas de vol, casse ou autre préjudice.

6 - L'organisation se réserve l'exclusivité de la vente de restauration, de boissons et de friandises.

7 - Les tables et chaises mises à la disposition des exposants le sont sous leur responsabilité, tout dégât sera facturé.

8 - La manifestation se déroule dans un espace non-fumeur et non autorisé aux animaux.

Je déclare avoir lu et approuvé le règlement ci-dessus :

Fait à ..... le 2020

Signature